

## **FACE À LA CRISE, LE CNC PRESSE LE GOUVERNEMENT D'ADOPTER DES MESURES D'URGENCE POUR L'ASSURANCE-EMPLOI**

Montréal, 17 mars 2020 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) presse le gouvernement fédéral d'agir dès maintenant en adoptant des mesures d'urgence en matière d'assurance-emploi face à la crise actuelle de la COVID-19 (coronavirus).

Le gouvernement du Canada a annoncé la semaine dernière certaines modifications éliminant le délai de carence pour les prestations pour maladie pour les quarantaines et en ajustant les modalités du programme de Travail partagé.

Toutefois, des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses se retrouvent devant une situation plus que problématique, voire insoutenable, et ces situations ne font l'objet d'aucune mesure de soutien ni de compréhension de la part des autorités fédérales : mises à pied temporaires, horaires réduits, travailleurs et travailleuses autonomes au chômage, secteurs saisonniers affectés ou la nécessité de rester à la maison avec les enfants alors que les écoles et les garderies sont fermées.

« Dans les groupes de chômeurs et chômeuses locaux et régionaux, nous recevons un nombre important d'appels : des travailleurs et travailleuses, des employeurs, des syndicats. Les gens ont besoin d'aide! On a besoin de mesures d'urgence! L'appareil lui-même de l'assurance-emploi surchauffe et nécessite plus de ressources humaines pour répondre à la demande », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC.

Le CNC demande, pour le temps de la crise, d'adopter des mesures spéciales :

- la diminution généralisée et uniformisée du critère d'admissibilité pour faciliter l'accès aux travailleurs et travailleuses à temps partiel;
- l'abandon du délai de carence pour tous les types de prestations;
- un assouplissement dans l'application des critères lors de l'étude des dossiers afin qu'aucun travailleur et travailleuse devant rester à la maison ne soit exclu du programme;
- l'accélération du délai de traitement des demandes;
- des mesures spéciales de soutien visant les travailleurs et travailleuses autonomes;
- un soutien important auprès de l'industrie saisonnière et de ses travailleurs et travailleuses.

Fondé en 2005, le CNC est la force organisée rassemblant les groupes œuvrant à la défense et à la promotion des droits des chômeurs et chômeuses du Québec et du Nouveau-Brunswick. Le fondement de son activité et de son action vise la mise en place d'un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel.



**Source :**

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

**Informations :**

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)

*Vous pouvez visiter notre section donnant la marche à suivre dans le cas d'arrêts de travail dans le contexte de la COVID-19 (<http://www.lecnc.com/covid-19-coronavirus/>)*